

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 JUILLET 2022

### **N° 2022-345 – Construction de deux ateliers-relais à Chantonnay – Demande de DETR à la Préfecture de Vendée**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n° 2021-116 du 7 avril 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente pour les demandes de subvention,

Vu la délibération n° du approuvant le projet de ,

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay regroupe les communes de Bournezeau, Chantonnay, Rochetrejoux, Saint Germain de Prinçay, Saint Hilaire le Vouhis, Saint Martin des Noyers, Sainte Cécile, Saint Prouant, Saint Vincent Sterlanges et Sigournais.


La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay est chargée de l'aménagement des zones d'activités et de la construction des bâtiments à vocation économique.

Elle est régulièrement interrogée sur les locaux d'activités disponibles sur le Pays de Chantonnay. Les entreprises récentes (2 à 3 ans d'existence) recherchent un atelier pour développer leur activité car elles ne disposent pas de l'autofinancement, demandé par les banques, pour la construction de leur propre bâtiment.

Afin de favoriser le maintien et le développement de ces entreprises et des emplois correspondants, la Communauté de Communes a décidé de construire deux ateliers relais sur le parc d'activités Polaris à Chantonnay.

Le tableau de financement de l'opération s'établit de la façon suivante, reposant à 70% sur l'autofinancement de la Communauté de Communes :

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Construction de deux ateliers-relais	530 000,00 €	 <b>PRÉFET DE LA VENDÉE</b> DSIL OU DETR <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	159 000,00 €	26,50 %
Maîtrise d'oeuvre	35 890,00 €			
Réseaux divers	34 110,00 €	Sous-total	159 000,00 €	26,50 %
		Emprunt	0,00 €	
		Autofinancement	441 000,00 €	73,50 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	441 000,00 €	73,50 %
<b>Total dépenses</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>600 000,00 €</b>	100,00 %

L'Etat propose un soutien financier aux collectivités locales et établissements publics locaux pour leurs projets d'attractivité du territoire.

Pour le financement des travaux, Madame la Présidente sollicite une subvention de l'Etat d'un montant de 159 000€, qui correspondent à 30% du montant prévisionnel des travaux et à 26.50% du coût prévisionnel de l'opération.

À CHANTONNAY, le 22 juillet AAAA

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET